



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Soutien à la filière d'agriculture biologique

Question écrite n° 6693

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les grandes difficultés rencontrées par la filière d'agriculture biologique. Face à la baisse du nombre de conversions en agriculture biologique et à une dynamique de déconversion croissante, la situation des paysans bio est particulièrement inquiétante et nécessite des mesures urgentes. En effet, cette tendance met en péril non seulement les exploitations, mais aussi les objectifs nationaux de surfaces en bio. Actuellement, seules 10,4 % des terres sont cultivées en bio alors que l'objectif national à atteindre en 2027 est de 18 %. Depuis la suppression en 2018 de l'aide au maintien de l'agriculture biologique (MAB) dans la politique agricole commune (PAC), la situation s'est particulièrement dégradée en France. Certaines régions ont pu maintenir cette aide de manière temporaire, mais de nombreux agriculteurs n'ont aucun soutien à la transition. Dans ce contexte, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'utiliser le reliquat budgétaire de la période 2023-2027 de la PAC, estimé à 1 milliard d'euros, pour financer la remise en place d'une aide au maintien à l'agriculture bio.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6693

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2025](#), page 3484